



DEPARTEMENT DU GERS
Service achat et commande publique

ACCORD-CADRE DE SERVICES

Location et maintenance de machines à affranchir et fourniture des consommables associés

Règlement de la consultation (RC)

Consultation n°

20260106

Date limite de remise des plis

12 / 11 / 2026 à 17 heures

Remise des offres

Les offres doivent être obligatoirement
remises par voie électronique sur la
plate-forme de dématérialisation des
marchés publics du Département du Gers à
l'adresse suivante :

<https://marches.gers.fr>

ou

[https://marches-publics.info/fournisseurs
.htm](https://marches-publics.info/fournisseurs.htm)

1. OBJET DU CONTRAT

■ Acheteur :

DEPARTEMENT DU GERS

Direction Action Juridique et Institutionnelle

Service achat et commande publique

Représentant : Philippe DUPOUY Président du Conseil Départemental

Adresse :

DEPARTEMENT DU GERS

81, Route de Pessan

BP 20 569

32022 AUCH Cedex 9

Téléphone : 0562674040

Site internet : <https://www.gers.fr/>

■ Description de la prestation :

Le contrat porte sur les prestations suivantes : **Location et maintenance de machines à affranchir et fourniture des consommables associés.**

Code CPV	Libellé CPV
50310000-1	Maintenance et réparation de machines de bureau
50530000-9	Services de réparation et d'entretien de machines
64100000-7	Services postaux et services de courrier

■ Caractéristiques principales du contrat :

	Objet du contrat	Location et maintenance de machines à affranchir et fourniture des consommables associés
	Acheteur	DEPARTEMENT DU GERS
	Type de contrat	Accord-cadre à bons de commande sans minimum et avec maximum mono-attributaire de services
	Structure	2 lots
	Lieu d'exécution	Divers sites du département du Gers indiqués dans le CCTP
	Durée	12 Mois à compter de la date de notification - 3 reconductions
	Développement durable	Clause environnementale
	Variation des prix	Révisibles (formule)
	Nature des prix	Prix unitaire et forfaitaires

■ **Allotissement :**

La consultation est décomposée en 2 lots :

Type	Objet, délai
Lot	Lot n°1 : 1 machine à affranchir pour très gros volume : <i>Location et maintenance d'une machine à affranchir pour les services du Département du Gers installée dans les locaux du Service du Courrier, bâtiment la Pouponnière, 81 route de Pessan 32 000 Auch,</i> (CPV 50310000-1 : Maintenance et réparation de machines de bureau - 50324200-4 : Services de maintenance préventive - 50530000-9 : Services de réparation et d'entretien de machines)
Période	Période initiale Année 1 - montant maximum 10 500,00 € HT, 12 mois à compter de la notification du contrat
Période	Reconduction n°1 Année 2 - montant maximum 10 500,00 € HT, 12 mois à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Période	Reconduction n°2 Année 3 - montant maximum 10 500,00 € HT, 12 mois à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Période	Reconduction n°3 Année 4 - montant maximum 10 500,00 € HT, 12 mois à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Lot	Lot n°2 : 5 machines à affranchir pour petit volume : <i>Location et maintenance de 5 machines à affranchir pour petit volume correspondant à un envoi entre 50 et 100 plis par jour, installées dans les Maisons Départementales des Solidarités de l'Isle-Jourdain, Nogaro, Mirande, Condom et Fleurance,</i> (CPV 50310000-1 : Maintenance et réparation de machines de bureau - 50324200-4 : Services de maintenance préventive - 50530000-9 : Services de réparation et d'entretien de machines)
Période	Période initiale Année 1 - montant maximum 7 000,00 € HT, 12 mois à compter de la notification du contrat
Période	Reconduction n°1 Année 2 - montant maximum 7 000,00 € HT, 12 mois à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Période	Reconduction n°2 Année 3 - montant maximum 7 000,00 € HT, 12 mois à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre
Période	Reconduction n°3 Année 4 - montant maximum 7 000,00 € HT, 12 mois à compter de la date anniversaire de l'accord-cadre

2. CARACTÉRISTIQUES DE LA PROCEDURE

■ **Procédure de passation :**

Procédure adaptée ouverte (Article R2123-1 1° - Inférieure au seuil des procédures formalisées - Code de la commande publique).

■ **Modalités de retrait du dossier de consultation :**

Le dossier de consultation est disponible de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.gers.fr>.

■ **Dossier de consultation**

Le dossier de consultation contient les documents suivants :

- Déclaration du candidat ;
- Lettre de candidature ;
- Règlement de la consultation (RC) ;
- Acte d'engagement par lot ;
- Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) ;

- Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) par lot ;
- Fiche technique par lot ;

L'acheteur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation.

En cas de modification, l'ensemble des candidats ayant retiré le dossier sera informé par voie électronique.

Il est de la responsabilité des candidats de prendre connaissance des messages électroniques adressés par l'acheteur. **(voir conditions générales d'utilisation de la plate-forme AWS).**

Si le dossier de consultation a été modifié, les candidats devront alors répondre sur la base du dernier dossier modifié (modification apportée au plus tard le 06/11/2026)

■ Réponse et groupement :

Aucune forme particulière de groupement n'est imposée après attribution.

Conformément aux articles L1220-1 à L1220-3 du Code de la Commande publique et à l'arrêt du Conseil d'État n°436532 du 08/10/2020, si l'étude des offres démontre que plusieurs personnes morales différentes, qui constituent en principe des opérateurs économiques distincts, n'ont pas d'autonomie commerciale, résultant notamment des liens étroits entre leurs actionnaires ou leurs dirigeants, qui peut se manifester par l'absence totale ou partielle de moyens distincts ou la similarité de leurs offres pour un même lot, alors ces personnes morales seront regardées comme un seul et même soumissionnaire et seule sera retenue la dernière réponse déposée (article R2151-6 du Code de la commande publique).

Conformément à l'article R2142-4 du Code de la commande publique, une même personne ne peut représenter plus d'un candidat pour un même marché à peine d'irrégularité. Tous les groupements constitués des mêmes opérateurs économiques permutant leur responsabilité seront considérés comme un seul et même soumissionnaire.

■ Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est de 180 Jour(s) à compter de la date limite de réception des offres.

3. PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS

■ Variantes :

Les variantes à l'initiative des candidats ne sont pas autorisées.

■ Modalités de remise des offres :

Les offres doivent être déposées avant les dates et heures limites indiquées en page de garde, de manière électronique sur le profil d'acheteur : <https://marches.gers.fr> ou <https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>.

Les propositions doivent être remises en euros et rédigées en langue française. Si les propositions sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français. Les copies de sauvegarde et les éléments de la proposition qui ne peuvent être transmis par voie électronique doivent être adressés à :

Département du Gers

Direction Action Juridique et Institutionnelle
Service Achat et Commande Publique
81 route de Pessan
BP 20569
AUCH
32022 Cedex 9
Contact : marches.publics@gers.fr

Et être reçue avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement à 17 heures.

Elle doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible : « NE PAS OUVRIR-COPIE DE SAUVEGARDE – Location et maintenance de machines à affranchir et fourniture des consommables associés » et indiquant le nom du candidat.

Assistance gratuite proposée aux candidats souhaitant retirer un dossier de consultation et / ou déposer une offre électronique :

Les candidats peuvent contacter le support d'AWS dont les coordonnées sont les suivantes :

AWS - Avenue-Web Systèmes www.Marches-Publics.Info 97 rue du Général Mangin - 38000 Grenoble support-entreprises@aws-france.com Tél : 08 92 14 00 04
--

Les propositions n'ont pas à être remises signées par les candidats. Le contrat sera signé par le seul attributaire de manière électronique. Le candidat s'engage à ce que l'offre signée soit conforme à celle retenue par l'acheteur. Si le candidat ne respecte pas son engagement, son offre est rejetée et le contrat attribué au candidat classé en seconde position. Le candidat doit disposer d'un certificat valide et conforme aux exigences du règlement de l'Union européenne eIDAS du 23 juillet 2014 (n°910/2014/UE), délivré par l'un des organismes agréés par l'Agence nationale pour la sécurité des systèmes d'information (ANSSI). A défaut de certificat, les candidats sont invités à se rapprocher d'un organisme agréé avant de procéder à la commande. Le délai de commande d'un certificat pouvant prendre entre 8 et 15 jours, il est fortement recommandé d'anticiper cette opération. Le certificat doit être détenu par une personne ayant la capacité d'engager le candidat dans le cadre de la présente consultation. Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique dans la commande publique, le candidat est informé qu'il peut utiliser l'outil de signature électronique de son choix, comme celui mis à disposition par le profil d'acheteur, et signer les documents au format XAdES, CAdES ou PAdES. Pour des raisons d'interopérabilité, le format PAdES est recommandé. Pour plus d'informations sur les certificats : <https://cyber.gouv.fr/la-liste-nationale-de-confiance><https://cyber.gouv.fr/obtenir-un-certificat-de-signature-electronique>

■ **Contenu des plis :**

A l'appui de leur candidature, les candidats doivent fournir les documents suivants :

Document	Descriptif
Déclaration du candidat	Déclaration du candidat (imprimé DC2 joint au dossier)
Lettre de candidature	Lettre de candidature (imprimé DC1 joint au dossier)
Moyens humains	Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Redressement judiciaire	Copie du ou des jugements prononcés en cas de redressement judiciaire
Références fournitures et services	Liste des principales fournitures ou des principaux services effectués (3 dernières années) indiquant le montant, la date et le destinataire, prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique

La lettre de candidature et les attestations sur l'honneur pré-citées pourront être renseignées au moyen de l'imprimé DC 1 joint au dossier.

Le candidat pourra également utiliser l'imprimé DC 2 joint au dossier pour fournir les renseignements demandés sur ses capacités économiques, financières, professionnelles et techniques.

Le candidat peut remettre un document unique de marché européen (DUME) rédigé en français en lieu et place des documents et renseignements demandés par l'acheteur aux fins de vérification de l'aptitude à répondre aux marchés publics, de l'aptitude à exercer l'activité professionnelle, de la capacité économique et financière ainsi que des capacités techniques et professionnelles.

Les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements que l'acheteur peut obtenir par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations, administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition que le candidat mentionne dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système et que l'accès soit gratuit.

En outre, pour chaque sous-traitant mentionné dans l'offre, le candidat devra joindre :

- les capacités professionnelles et financières du sous-traitant ;
- une déclaration du sous-traitant indiquant qu'il ne tombe pas sous le coup d'une interdiction d'accéder aux marchés publics.

L'offre des candidats est composée des documents suivants :

Document	Descriptif
Acte d'engagement par lot	Acte d'engagement par lot
Cahier des clauses administratives particulières (CCAP)	Cahier des clauses administratives particulières
Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)	Cahier des clauses techniques particulières
Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	Décomposition du prix global et forfaitaire
Fiches techniques	Fiche technique par lot

■ Planning de la consultation :

Le planning prévisionnel de la consultation est le suivant :

Démonstration :

A l'issue de la remise des offres, les candidats ayant remis une offre régulière (ou dont l'offre a été régularisée sans apporter de modifications substantielles) seront invités à effectuer une démonstration des deux types de machines à affranchir (lot n°1 gros volume et lot n°2 petit volume). Cette démonstration est à la charge des candidats. La démonstration sera effectuée à distance. La machine à affranchir présentée doit correspondre aux caractéristiques techniques de la fiche technique de chaque lot.

■ Remise des offres électroniques :

Les candidats doivent satisfaire aux prérequis techniques décrits par le profil d'acheteur. Les conditions d'utilisation de la plateforme telles que les formats de documents acceptés, l'organisation, le nommage et la taille totale des plis acceptés, les fonctions d'horodatage, le contrôle des logiciels malveillants peuvent être consultées sur le profil d'acheteur. La transmission des plis avant les date et heure limites de la consultation est effectuée sous la seule responsabilité des candidats. Il leur est fortement conseillé de procéder au dépôt suffisamment à l'avance avant l'heure de clôture en particulier si les plis sont volumineux. En cas de dépôts successifs, le dernier dépôt doit contenir l'ensemble des pièces exigées. Tous les plis sont horodatés et font l'objet après dépôt d'un accusé de bonne réception délivré par le profil acheteur. Dans le cas de candidatures groupées, le mandataire

assure la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupement. Les candidats peuvent transmettre une copie de sauvegarde de leur pli électronique. Elle peut être envoyée sur support physique électronique, ou support papier, qui doit être placée dans un pli scellé, comporter sur l'enveloppe le numéro de la consultation et le nom du candidat. Ce pli est adressé en recommandé avec avis de réception ou remis en main propre contre récépissé à l'adresse indiquée ci-avant. Durant toute la procédure, tous les échanges avec l'acheteur se font de manière électronique via le profil d'acheteur. Les candidats sont invités à alerter l'acheteur sur d'éventuelles erreurs matérielles ou contrariétés d'informations contenues dans les documents de la consultation afin de lever toute ambiguïté en adressant un message sur le profil d'acheteur. En cas de problème rencontré sur la plateforme, les candidats sont invités à contacter le support technique mis en place sur le profil d'acheteur. La notification des échanges électroniques se faisant au moyen de la messagerie électronique, les candidats sont appelés à une vigilance particulière. Le candidat détenant un compte est responsable du paramétrage et de la surveillance de la messagerie (adresse courriel durable, redirection automatique, utilisation d'antispam) et doit s'assurer que les messages envoyés par le profil d'acheteur ne seront pas traités comme des courriels indésirables. Pour toute précision il convient de se reporter à la documentation suivante :

[https :// www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf](https://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf)

■ **Modification du groupement :**

Le candidat peut demander à l'acheteur au cours de la consultation et avant signature du contrat, l'autorisation de se constituer en groupement ou de modifier la composition de son groupement. Cette autorisation est accordée par l'acheteur sous réserve que le groupement présente les capacités économiques, financières, techniques et professionnelles requises, ne porte pas atteinte au principe d'égalité de traitement des candidats ni à une concurrence effective.

■ **Régularisation des propositions :**

En cas de constatation que des pièces ou informations de candidature sont absentes ou incomplètes, l'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats concernés de compléter leur dossier de candidature. L'acheteur se réserve la possibilité de demander aux candidats ayant remis une offre irrégulière de régulariser leur proposition, à condition qu'elle ne soit pas anormalement basse. Les justificatifs non substantiels manquants devront alors être fournis dans le délai fixé par l'acheteur à défaut de quoi l'offre du candidat sera définitivement rejetée. Cette régularisation ne peut avoir pour effet de modifier les caractéristiques substantielles des offres.

■ **Offres anormalement basses :**

Conformément aux articles R2152-3 à R2152-5 du Code de la commande publique, toute offre paraissant anormalement basse fera l'objet d'une demande de justification du prix ou des coûts proposés assortie d'un délai impératif de réponse. Après vérification des justificatifs fournis par le candidat concerné, l'offre sera soit maintenue dans l'analyse des offres, soit rejetée par décision motivée.

4. JUGEMENTS DES OFFRES ET ATTRIBUTION

■ **Critères de jugement des offres :**

Les offres sont analysées et classées en fonction des critères suivants :

Critère	Complément
1. Valeur technique (60 %)	Valeur technique appréciée à partir de la démonstration et des fiches techniques
- Caractéristiques techniques des matériels proposés (40 pts)	Le candidat décrit les caractéristiques du matériel dans la fiche technique et les modalités pratiques d'utilisation seront jugées à partir

Critère	Complément
- Modalités d'intervention en matière de maintenance (20 pts)	de la démonstration. Appréciables à partir de la fiche technique complétée pour chaque lot
2. Prix (30 %)	Prix apprécié à partir du CDPGF complété pour chaque lot
3. Enjeux sociétaux et environnementaux (10 %)	Enjeux sociétaux et environnementaux
- Gestion des déchets (5 pts)	Le candidat indiquera les modalités qui seront mises en œuvre lors de l'exécution des prestations pour limiter les emballages ; Le candidat indiquera les matériaux d'emballages utilisés
- Utilisation de matériaux biosourcés/recyclés des consommables (5 pts)	Dans le cadre des performances techniques de la machine et des consommables, le candidat indiquera : - les modalités de mise en œuvre de la récupération et de re-remplissage des cartouches d'encre ; - les matériaux biosourcés et recyclés utilisés

L'acheteur se réserve la possibilité d'autoriser tous les candidats concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses.

Modalités de calcul des notes :

Les sous-critères sont notés : **Sur la pondération.**

Les critères sont notés : **Sur la pondération.**

La note totale est calculée d'abord par addition des notes des critères puis ramenée **Sur 100.**

Les offres sont rejetées sans être classées dans les cas suivants :

Offre hors délai	Lorsque le pli est reçu par l'acheteur après la date et l'heure limite fixées dans la consultation.
Offre anormalement basse	Le prix est manifestement sous-évalué, de nature à compromettre la bonne exécution du contrat, et le fournisseur n'apporte pas de justification du prix après demande de l'acheteur, notamment au regard du mode de fabrication, de la solution technique, de l'originalité, de la réglementation applicable ou d'une aide d'Etat.
Offre inappropriée	L'offre est sans rapport avec les besoins ou exigences exprimés par l'acheteur.
Offre irrégulière	L'offre ne respecte pas les exigences formulées pour la consultation, est incomplète ou méconnaît la législation applicable en matière sociale ou environnementale, malgré une éventuelle demande de régularisation et négociation par l'acheteur.
Offre inacceptable	Le prix excède les crédits budgétaires alloués par l'acheteur au contrat malgré une éventuelle demande négociation.

■ Erreurs constatées dans l'offre des candidats :

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'état des prix forfaitaires prévaudront sur toutes autres indications de l'offre et le montant du détail estimatif sera rectifié en conséquence. Les erreurs de multiplication, d'addition ou de report qui seraient constatées dans ce détail estimatif seront également rectifiées ; le montant ainsi rectifié sera pris en compte pour le jugement des offres.

■ Négociations :

Les candidats sont invités à remettre d'emblée leur meilleure proposition. L'acheteur se réserve la possibilité d'engager des négociations dans les conditions suivantes : Les négociations sont destinées à améliorer la performance technique et économique des offres initiales, pour permettre de les adapter et dimensionner parfaitement aux besoins de l'acheteur. Les négociations pourront porter sur les caractéristiques techniques et financières des offres, ou sur certaines dispositions du cahier des charges. Elles ne pourront pas porter sur l'objet du contrat, ses caractéristiques substantielles ni les critères d'attribution. Les négociations seront engagées avec les 3 candidats les mieux classés (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres conformes) à l'issue de l'analyse des offres initiales. Les candidats en seront avisés par écrit. Les négociations se dérouleront en autant de tours que nécessaire. Les négociations seront conduites dans le respect des principes d'égalité de traitement des candidats et de confidentialité des offres. Les négociations seront conduites de manière dématérialisée sur le profil acheteur exclusivement. Les échanges résultant de la négociation seront formalisés par écrit. A l'achèvement des négociations, les offres négociées feront l'objet d'un dernier

classement. Toutefois l'acheteur pourra attribuer le contrat sur la base des offres initiales sans négociation.

■ Documents à produire par l'attributaire :

Le candidat retenu ne saurait être désigné définitivement comme titulaire qu'à la condition de produire dans un délai imparti les documents justificatifs requis par l'acheteur et exigés par la réglementation :

Document	Descriptif
Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité	Attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle en cours de validité
Certificat de régularité fiscale	Attestation délivrée par la DGFIP certifiant de la régularité de la situation de l'attributaire au regard de ses obligations fiscales
Certificat de régularité sociale	Attestation délivrée par l'URSSAF ou par d'autres organismes sociaux selon l'entreprise
Extrait KBIS	Extrait K, Extrait KBIS ou Extrait D1 ou tout document équivalent délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine ou d'établissement du candidat attestant de l'absence de cas d'exclusion
RIB	RIB

5. RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

Les candidats pourront effectuer les demandes de renseignements complémentaires jusqu'au 03/11/2026 inclus par l'intermédiaire de la plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible à l'adresse suivante <https://marches.gers.fr> ou <https://marches-publics.info/fournisseurs.htm>.

Les candidats peuvent poser des questions sur la consultation via leur « espace entreprise » en utilisant la rubrique prévue à cet effet, ou en passant par le lien affiché dans les avis internet (pictogramme « enveloppe »).

Pour pouvoir poser une question, les candidats doivent s'identifier lors du retrait du dossier de consultation (<http://www.marches-publics.info/kiosque/inscription.pdf> et <http://www.marches-publics.info/kiosque/retrait-dce.pdf>).

L'adresse courriel indiquée dans le formulaire de retrait sera utilisée comme principale voie d'information des candidats sur les modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure.

Il est de la responsabilité des candidats de communiquer une adresse électronique valide et de consulter leurs messages en temps utile (une alerte leur sera envoyée à l'adresse courriel communiquée et l'ensemble des réponses apporté sera répertorié sur leur espace).

Les réponses seront communiquées par la collectivité, au plus tard le **06/11/2026** inclus.

■ Voies et délais de recours

Les recours ouverts aux candidats sont les suivants :

- Référé précontractuel avant la signature du contrat (articles L.551-1 à 12 du Code de Justice Administrative) ;

- Référé contractuel après la signature du contrat, dans les 31 jours qui suivent la publication de l'avis d'attribution du contrat, ou, à défaut d'un tel avis, dans les six mois qui suivent la date de conclusion de celui-ci (dans les conditions décrites aux articles L.551-13 à 23 du même code) ;
- soit d'un recours en contestation de la validité du contrat, conformément à la décision du Conseil d'Etat du 4 avril 2014 n°358994 "Tarn et Garonne", dans un délai de 2 mois à compter de la publication de l'avis d'attribution ou à défaut de toute autre mesure de publicité concernant la conclusion du contrat.

Les recours doivent être adressés à :

Tribunal Administratif de Pau
50, Cours Lyautey
64010 Pau Cedex
Téléphone : 05 59 84 94 40
Courriel : greffe.ta-pau@juradm.fr

Utilisation des données à caractère personnel fournies dans le cadre de la présente consultation : L'acheteur s'engage à garantir la confidentialité des informations communiquées par les opérateurs économiques notamment en matière industrielle et commerciale. Conformément au règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel du 27 avril 2016, les opérateurs économiques sont avisés que les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les informations collectées dans le cadre de la présente consultation sont exploitées uniquement à des fins de vérification de conformité, d'analyse des candidatures et des offres présentées, de suivi et de traçabilité de la procédure. Communication aux tiers : Les données personnelles susceptibles d'être contenues dans les documents fournis dans le cadre de la présente consultation ne seront jamais communiquées à des tiers non-habilités et hors des objectifs précédemment rappelés. Droits d'accès, de rectification, de suppression : Les personnes dont les données à caractère personnel sont collectées disposent d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement des informations qui les concernent, conformément au règlement (UE) 2016/679. Elles peuvent également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ces données. L'exercice de ces droits ne peut être effectué en premier lieu qu'auprès du service acheteur visé au présent règlement de consultation, puis si nécessaire auprès du délégué de la protection des données désigné par l'acheteur : ... ou enfin, directement auprès de la CNIL (www.cnil.fr). Durée de conservation des données personnelles : Les données personnelles sont conservées au même titre et conditions d'archivage que celles prévues aux articles R2184-12 et R2184-13 du Code de la commande publique.

 Documents et liens utiles (versions en vigueur à la date du lancement de la consultation) :

[Code de la commande publique](#) et ses [annexes](#) (Legifrance)
[Formulaires candidats \(DAJ\)](#)
[Médiateur des entreprises](#)
[CCAG Fournitures courantes et services du 30 mars 2021](#)